



Calcul de la pension alimentaire

Par **marilolo**, le **03/06/2008** à **21:44**

bonjour,rnrnje vis avec un homme divorcé qui verse une pension alimentaire pour sa fille à hauteur de 135€ /mois , et je voulais savoir pourquoi mon salaire est prit en compte pour le calcul de cette pension sachant que nous ne sommes pas mariés?rnrnje ne trouve pas ça normal car au regard de la loi, je n'ai aucun droit sur cette enfant. rnrnmerci par avance de votre réponse.rnrncdt.

Par **jeetendra**, le **04/06/2008** à **09:12**

bonjour, votre réaction est logique et légitime, mais pour le juge aux affaires familiales, [fluo]généralement à la demande de l'ex qui demande la pension alimentaire[/fluo], il est obligé de prendre en compte vos revenus aussi.rnrnComme vous vivez avec la personne qui doit verser la pension alimentaire, grace à vos revenus et donc votre contribution aux charges du ménage, les revenus de votre conjoint augmente puisque les frais du ménage sont partagés moitié moitié, voilà, cordialement

Par **marilolo**, le **05/06/2008** à **19:45**

merci de votre réponse rapide.rnrnc'est tout ce que je voulais savoir.rnrnmarilolo